

Salaires 2009

Compte rendu de la réunion nationale du 5 mai 2009

**La direction maintient ses propositions:**

2% d'augmentation générale avec effet au 1er avril 2009, assortie d'un talon de 35 euros (quand l'augmentation générale n'atteint pas ce talon, ce montant sera appliqué); une enveloppe de 0,8% pour les augmentations et primes individuelles avec effet au 1er octobre 2009. La prime exceptionnelle de 100 € sera versée en septembre 2009.

Par ailleurs, contrairement aux dispositions du Code du travail, la direction a intégré dans l'accord **les revalorisations suivantes de la prime forfaitaire SIU** (hors prime conventionnelle) qui auraient du faire l'objet d'une négociation séparée :

- ♦ Forfait SIU de 7 jours passe de 54,26 € à 55,35 € (R71)
- ♦ Forfait SIU de 7 jours consécutifs ou non, ou toutes les 3 semaines passe de 84,52 € à 86,21 € (R72)
- ♦ Forfait SIU de 7 jours consécutifs ou non ou toutes les 2 semaines passe de 107,47 € à 109,62 € (R73)
- ♦ **La prime d'intervention programmée en SIU**
  - samedi (R 66) le montant passe de 15,25 € à 16,30 €
  - le dimanche et jours fériés (R 67) le montant passe de 30,49 € à 32,60 €.

**Par conséquent**

- ♦ CGC, CFDT, FO **1** et UNSA (qui a exclu manu militari de ses rangs le SLEC IDF) ont validé l'accord.
- ♦ FO **2** validerait l'accord après la décision du Tribunal d'Instance de Lille qui, le 12 mai, doit dire qui des deux FO est légitime au sein de Dalkia. La CFTC n'est pas signataire de l'accord. La CGT ne s'est pas présentée à la négociation.

**Le CGT-E n'a pas signé l'accord sur les salaires.**

Il juge les propositions de la direction « en total décalage avec les attentes des salariés, avec les propositions originelles de chaque syndicat, avec la proposition commune élaborée par toutes les organisations en plein cœur de la négociation du 16 avril Il juge ces propositions choquantes et provocantes au regard de dividendes versées aux gros actionnaires ». (lire Ensemble – infos n° 20)

Cependant, le CGT-E a ratifié les articles portant sur la prime forfaitaire SIU.

**Compte rendu de la réunion du CE Ile de France du 30 avril 2009**

**Ce qu'il faut retenir de l'intervention du directeur régional :** Dans le contexte actuel fortement marqué par une récession économique jamais égalée jusque-là, et une concurrence exacerbée entre les sociétés rivales, le directeur régional maintient le cap et ne tient pas à modifier sa stratégie face à l'agressivité commerciale de Cofely (Elyo/Cofathec). Cependant, il admet que la situation se tend de plus en plus et que la question du financement des projets de développement se pose sans acuité particulière.

A l'instar de tous les dirigeants de France et de Navarre, il a tenu un langage qui se veut rassurant dans un contexte économique et social délétère.

**Le bilan social** a été approuvé par La CFDT, le SLEC et la CGC. Le CGT-E s'est abstenu. FO a voté contre.

**L'emploi:** contrairement au discours ambiant, la direction n'a pas de politique de développement de l'emploi, ni une politique visant à promouvoir les salariés. L'équilibre des effectifs se fait par l'embauche de cadres et les promotions identifiées sont des changements de niveau (donc du poste) sans reconnaissance ni des connaissances, ni des acquis.

**Les salaires,** il n'y a aucun élément fiable qui montre l'existence d'une grille de salaire cohérente et équitable. Tout pense à croire que la volonté de la direction est de maintenir une anarchie en matière de politique salariale dont elle tire un profit considérable pour diviser les salariés et accélérer l'individualisation de leur parcours professionnel. Ainsi, chaque individu est traité comme un simple artisan isolé de ses collègues hors de toute protection collective (code du travail, convention collective) Attention danger !

**Œuvres sociales et culturelles :** lire le prochain procès verbal du comité.

**Analyse des comptes du CE :** la coalition FO-SLEC-CFDT-CGC a engagé une bataille d'arrière garde pour empêcher, en vain, les élus du CGT-E de procéder à l'examen des comptes du comité. Autant le dire, cette opération pour le moins surprenante, a eu le soutien ostensible du DRH.



**Le droit des salariés contre la loi du patron.**

Adhérer au CGT-E, c'est renforcer votre défense individuelle et collective.

Contacts: [cqtefrance@gmail.com](mailto:cqtefrance@gmail.com) - Olivier CADARIO 06 25 25 47 46 - Ali BEN DRIS 06 23 10 11 59